

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 juin 2019

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-neuf le vingt-six juin à dix-neuf heures trente.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt juin deux mille dix-neuf, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

DESIGNATION D'UN
MEMBRE
SUPPLEANT DE LA
COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES
(CAO), DE LA
COMMISSION AD
HOC, ET DE LA
COMMISSION DE
CONCESSION DE
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC
(CCDSP).

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER, Madeline DA SILVA, Jean DESLANDES, Malika DJERBOUA, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE (jusqu'à 21h17), Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Johanna BERREBI par Guillaume LAFEUILLE, Roland CASAGRANDE par Gérard MESLIN, Isabelle DELORD par Madeline DA SILVA, Camille FALQUE par Christophe PAQUIS, Christian LAGRANGE par Arnold BAC (à partir de 21h17), Alain PIACENTINO par Valérie LEBAS, Delphine PUIPIER par Patrick CARROUËR, Irina SCHAPIRA par Marlène UZAN, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Sandie VESVRE.

ABSENT EXCUSE :

Georges-AMZEL.

ABSENTS :

Mathieu AGOSTINI, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :

Patrick CARROUËR.

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D70-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2019

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO), DE LA COMMISSION AD HOC, ET DE LA COMMISSION DE CONCESSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (CCDSP).

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1413-1, L.1414-2 et L.2121-22,

VU les délibérations n° D52/14 du 9 avril 2014 portant création de la Commission d'appel d'offres et de la Commission de concession de délégation de service public (anciennement CDSP)

VU la délibération n° D35/17 du 29 mars 2017 portant création de la Commission ad hoc,

CONSIDERANT qu'à la suite du décès de Monsieur Claude ERMOGENI, il convient de pourvoir à son remplacement en qualité de membre suppléant au sein de ces Commissions, tout en respectant la représentation proportionnelle qui avait été appliquée précédemment,

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : DECIDE de ne pas procéder à un vote au scrutin secret.

ARTICLE 2 : DESIGNE, en qualité de membre suppléante de la CAO, de la Commission ad hoc et de la CCDSP, en remplacement de Monsieur Claude ERMOGENI : Madame Liliane GAUDUBOIS.

ARTICLE 3 : DIT que ces commissions sont composées désormais comme suit :

Innovation, Solidarité et Concertation : Tous ensemble pour Les Lilas		Unis et engagés pour Les Lilas	
Titulaires	Suppléants	Titulaire	Suppléant
Christian LAGRANGE	Françoise BALTEL	Sonia ANGEL	Jean-François DEBYSER
Christophe FAQUIS	Marlène UZAN		
Gérard MESLIN	Johanna BERREBI		
Jean DESLANDES	Liliane GAUDUBOIS		

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D70-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Daniel GUIRAUD



Certifiée exécutoire compte rendu :

- de sa transmission en Préfecture le **27 JUIN 2019**
- et de son affichage le **01 JUL. 2019**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

Voix pour : 32

Voix contre :

Abstentions :

NPPV :

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20190626-D70-19-DE
Date de télétransmission : 27/06/2019
Date de réception préfecture : 27/06/2019